

Environnement opérationnel

Contexte

En mai 2008, le Gouvernement du Myanmar a organisé un référendum qui a débouché sur l'adoption d'une nouvelle constitution. Il a également annoncé que des élections législatives auraient lieu en 2010.

Le cyclone Nargis s'est abattu sur le Myanmar les 2 et 3 mai 2008, frappant environ 2,4 millions de personnes et laissant derrière lui quelque 140 000 morts et disparus. L'ampleur de la catastrophe a suscité une vaste intervention nationale et internationale, coordonnée par un groupe tripartite composé de représentants du Gouvernement, de l'ASEAN et de l'ONU. Un appel a été lancé pour recueillir 481,8 millions de dollars E.-U. en faveur des opérations de secours et de relèvement. Le HCR a participé à l'intervention d'urgence en distribuant des matériaux pour les abris et des articles domestiques à environ 55 000 familles sinistrées.

À la suite du cyclone, le Gouvernement a levé un certain nombre de restrictions afin de faciliter l'action humanitaire dans le delta de l'Ayeyarwady. L'environnement de travail est toutefois demeuré restreint, en raison des limites imposées à la communauté humanitaire et à son rayon d'action. La présence et les opérations du HCR sont destinées à la prévention par le biais de l'assistance et de la protection offertes aux populations vulnérables. En dépit des contraintes actuelles, l'Organisation a pu maintenir ses opérations au nord de l'État de Rakhine et poursuivre la mise en œuvre de ses projets dans le sud-est du pays.

Besoins

Populations de retour et autres apatrides au nord de l'État de Rakhine

Depuis 2006, le HCR s'efforce d'améliorer les conditions de vie des apatrides vivant au nord de l'État de Rakhine. Selon une enquête réalisée en 2006 dans des villages, leur nombre est estimé à quelque 730 000, dont plus de 230 000 personnes revenues des camps de réfugiés du Bangladesh.

Le Gouvernement du Myanmar a délivré plus de 35 000 certificats d'enregistrement temporaires en 2007 et près de 50 000 autres en 2008. Bien que ces certificats ne confèrent pas la nationalité birmane, ils constituent les seuls documents d'identité valides pour les apatrides et



confirment qu'ils peuvent légalement résider dans le nord de l'État de Rakhine. Les détenteurs de ces certificats ont été autorisés à voter lors du référendum du mois de mai.

Les évaluations participatives effectuées par le HCR et ses partenaires indiquent que les ex-réfugiés ayant regagné la région et les autres apatrides sont gravement affectés par les entraves imposées à leur liberté de mouvement et à celle de leurs marchandises, par le manque d'opportunités économiques, ainsi que par diverses formes de discrimination. La faiblesse des infrastructures et la pénurie d'établissements scolaires, combinées à une mauvaise connaissance de la langue birmane, compliquent encore l'intégration de ces populations.

Aux difficultés auxquelles est confronté l'ensemble de la population apatride s'ajoutent, pour les femmes et les adolescentes, des restrictions encore plus strictes imposées par les mœurs traditionnelles de leurs communautés. Celles-ci limitent leur capacité d'accéder à des moyens de subsistance et de s'intégrer.

En dépit de certaines améliorations dues aux activités du HCR, la situation des services de santé demeure critique et



Une mère et son enfant attendent de l'aide dans le village de Taw Ku après le passage destructeur du cyclone.

HCR/S. Kritisavanarin

l'éducation de base en matière de santé et de nutrition reste une priorité.

Communautés touchées par les déplacements de population au sud-est du Myanmar

La zone couverte par les opérations du HCR au sud-est du Myanmar s'étend sur environ 90 000 km² et englobe 4 500 villages. Du fait de l'étendue de cette zone, de la complexité du paysage politique, de l'absence de statistiques fiables et des restrictions en matière d'accès, il est difficile d'effectuer une analyse complète des besoins.

Le HCR a toutefois constaté que les infrastructures essentielles du sud-est du Myanmar ont été endommagées par des décennies de conflit et d'incurie. Les quelques services disponibles sont difficiles d'accès pour les nombreux villages isolés de la région. C'est pourquoi les principaux objectifs du HCR consistent à améliorer, construire et équiper des installations élémentaires dans le domaine de la santé, de l'eau et de l'éducation, ainsi qu'à dispenser des formations afin de sensibiliser les communautés locales.

Objectifs principaux

- Promouvoir les droits et favoriser le bien-être des apatrides et atténuer ainsi les risques de mouvements de population.
- Améliorer le statut juridique des apatrides et le traitement qui leur est réservé.
- Promouvoir l'intégration des apatrides au sein de la population du Myanmar et améliorer leurs moyens de subsistance.
- Permettre aux femmes et aux adolescentes du nord de l'État de Rakhine de participer aux décisions familiales les concernant et de prendre part à la vie communautaire sur un pied d'égalité avec les hommes.
- Optimiser l'assistance humanitaire en facilitant et en coordonnant les activités des institutions des Nations Unies et des ONG.
- Faciliter le rapatriement librement consenti des personnes réfugiées au Bangladesh et la réintégration de celles qui ont regagné le pays.
- Recenser et satisfaire les besoins humanitaires des communautés touchées par les déplacements de population au sud-est du Myanmar et atténuer leur vulnérabilité.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Rapatriés		500	500	500	500
Déplacés internes		503 000	20 000	500 000	30 000
Apatrides		728 000	200 000	728 000	200 000
Total		1 231 500	220 500	1 228 500	230 500

Cibles prioritaires

- Le HCR et ses partenaires ont accès à la population relevant de leur compétence au nord de l'État de Rakhine et lui dispensent une assistance.
- Le rapatriement librement consenti des personnes réfugiées au Bangladesh est facilité.
- Les individus dotés de besoins spécifiques bénéficient d'une assistance directe.
- Les services de santé du nord de l'État de Rakhine sont renforcés, en mettant l'accent sur la lutte contre le paludisme et la tuberculose ; la santé génésique de la population est améliorée.
- Les femmes et les adolescentes participent aux activités permettant d'acquérir des compétences et une autosuffisance.
- Le nombre d'apatrides capables de communiquer en langue birmane est en augmentation.
- Le nombre d'enfants apatrides scolarisés dans les écoles publiques et achevant leur éducation primaire est accru dans le nord de l'État de Rakhine.
- Les principaux droits sociaux et économiques des apatrides sont respectés et les personnes confrontées à des problèmes de protection spécifiques bénéficient d'un soutien.
- La distribution de certificats d'enregistrement temporaires se poursuit, afin de fournir des documents d'identité à la population apatride du nord de l'État de Rakhine.
- Au sud-est du Myanmar, l'accès à l'eau potable est amélioré.
- Les conditions de vie s'améliorent dans les sites de relogement du sud-est du Myanmar et le nombre de déplacés qui y vivent est réduit.
- La construction de centres de santé ruraux permet d'améliorer les soins de santé primaires dans le sud-est du Myanmar.
- La formation de volontaires pour les services communautaires au sein des populations touchées par les déplacements permet d'assurer la viabilité des infrastructures, de développer les moyens de subsistance et d'améliorer les structures collectives.
- La construction et l'équipement d'écoles renforcent l'éducation primaire dans le sud-est du pays.
- Une base de données relative aux personnes touchées par les déplacements est mise à la disposition des acteurs humanitaires afin d'améliorer l'assistance.

Stratégie et activités

L'Organisation continuera à adopter une approche à deux niveaux dans ses deux régions d'intervention : le nord de l'État de Rakhine et le sud-est du Myanmar. D'une part, elle s'efforcera de familiariser les autorités avec les normes juridiques et procédurales internationales ; de l'autre, elle combinera les actions de protection à l'assistance humanitaire et à la mobilisation des communautés dans les secteurs clés.

Le HCR continuera également à articuler ses efforts en faveur des rapatriés et de la population établie au nord de l'État de Rakhine qui, bien que légalement autorisée à résider au Myanmar, ne bénéficie pas de la nationalité birmane. L'Organisation tâchera d'améliorer le statut juridique de cette population en aidant les autorités à délivrer des documents d'identité. Parallèlement, le suivi et les interventions assurés au niveau local devraient entraîner une diminution des pratiques nuisibles.

L'assistance humanitaire dispensée par le HCR et ses partenaires compense, du moins en partie, l'indigence des infrastructures publiques. Par ailleurs, l'Organisation continuera à favoriser l'égalité des sexes par le biais de programmes pédagogiques et d'autres interventions communautaires.

Au sud-est du Myanmar, le HCR poursuivra ses projets fondés sur la mobilisation communautaire au niveau des villages. Des projets à impact rapide seront entrepris pour rétablir les services essentiels et préserver l'accès de l'Organisation aux habitants de la région touchés par les déplacements de population.

Contraintes

L'environnement général demeure peu propice à l'action humanitaire, en raison notamment des problèmes d'accès à certaines régions du sud-est du Myanmar abritant des populations touchées par les déplacements.

Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Nombre de bureaux	2
Effectif total	90
Fonctionnaires internationaux	11
Collaborateurs nationaux	60
JEA	2
VNU	17

Coordination

Au nord de l'État de Rakhine, le HCR est reconnu par tous les intervenants concernés comme le coordonnateur principal du programme d'assistance multisectoriel, au sein duquel les institutions des Nations Unies et les ONG dispensent des services essentiels. L'approche interorganisations constitue l'un des piliers des opérations.

Au sud-est du Myanmar, le HCR noue des relations de travail avec les autorités locales, gagnant ainsi la confiance des communautés visées et instaurant des partenariats avec les ONG humanitaires. L'Organisation préside le Groupe de travail sur les mouvements de population de l'Équipe des Nations Unies dans le pays, qui constitue une

plate-forme de coopération régulière et structurée entre les diverses organisations. Sur le terrain, le HCR partage un bureau avec l'UNICEF à Mawlamyine.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Ministère de l'Immigration et de la Population (Service de l'immigration et de l'enregistrement national)

ONG : Action contre la Faim, Aide Médicale Internationale, *Bridge Asia Japan*, *Community and Family Services International*, *Malteser Hilfsdienst*, Médecins sans Frontières Hollande, *International HIV/AIDS Alliance*, Société de la Croix-Rouge du Myanmar

Autres : Volontaires des Nations Unies

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Ministère du progrès des zones frontalières, des ethnies nationales et des questions de développement

ONG : Groupe de recherche et d'échanges technologiques

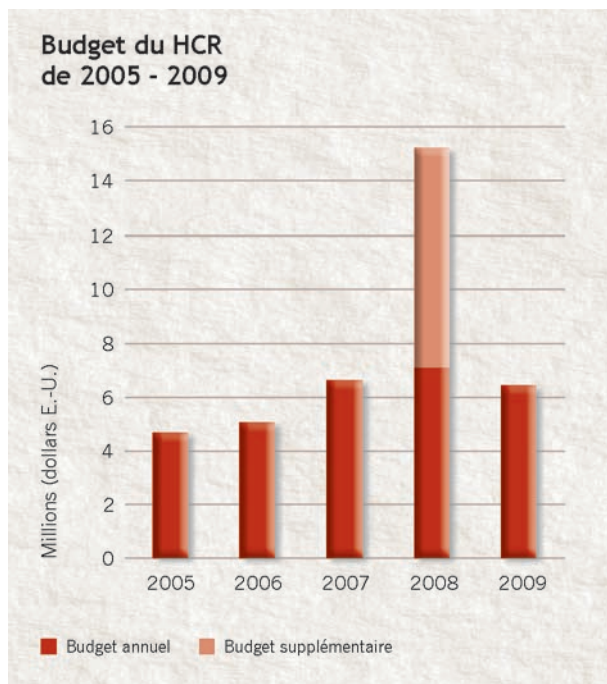
Autres : FAO, PAM, PNUD, UNICEF

Informations financières

Le budget de l'opération au Myanmar a augmenté depuis 2003, suite à la décision du HCR d'étendre sa zone d'activité au nord de l'État de Rakhine. Cette expansion géographique s'est accompagnée de nouvelles activités destinées à satisfaire les besoins dans les secteurs de la

santé, de la nutrition et des moyens de subsistance. Le budget de l'opération du HCR au sud-est du pays a progressé régulièrement depuis son lancement en 2004.

Les ressources nécessaires pour le programme annuel de 2009 resteront comparables à celles de l'année précédente. Le budget global pour 2008 a été augmenté de 8,7 millions de dollars E.-U., afin de couvrir le coût de l'intervention du HCR en faveur des victimes du cyclone Nargis.



Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2008			2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Cyclone	Total	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	1 465 390	602 000	2 067 390	1 712 288
Abris et autres infrastructures	40 000	2 459 478	2 499 478	100 000
Appui opérationnel (aux partenaires)	223 948	12 319	236 267	285 000
Assainissement	10 000	0	10 000	0
Assistance juridique	303 090	0	303 090	465 000
Besoins domestiques	41 410	2 150 500	2 191 910	55 000
Eau	332 700	0	332 700	340 000
Éducation	411 353	0	411 353	430 000
Santé	901 693	0	901 693	770 000
Services communautaires	277 532	0	277 532	315 000
Transport et logistique	558 274	2 762 216	3 320 490	470 000
Vivres	0	123 356	123 356	0
Total des opérations	4 565 390	8 109 869	12 675 259	4 942 288
Appui au programme	1 609 873	0	1 609 873	1 458 266
Total	6 175 264	8 109 869	14 285 133	6 400 554

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.